



Vote travaux en ag - appel de fond non effectue

Par **NATHALIE**, le **17/09/2008** à **19:25**

ASEMBLEE GENERALE 2007 VOTE DE TRAVAUX AVEC APPEL DE FOND 2007 ET SOLDE 2008 AUCUN APPEL DE FOND AUCUN TRAVAUX EFFECTUES DANS PROCES-VERBAL DU SYNDIC RAPPEL DU TEXTE 6-2 ET 6-3 DU DECRET DU 17 MARS 1967 - LE SYNDIC RECLAME LES TRAVAUX CAR J'AI VENDU MON BIEN ET BLOQUE LA VENTE - QUI DOIT PAYER MERCI DE M'AIDER A RESOUDRE CE PROBLEME CAR VRAIMENT DESESPERE MERCI QUI PAIE ACHETEUR OU VENDEUR ,,,